

La Carte FAÏDA 6 & FAÏDA 6 SMS**Récapitulatif contractuel**

Date : 09/2021

Société Réunionnaise du Radiotéléphone (SRR),

21 rue Pierre Aubert, CS 62001

97743 Saint-Denis CEDEX 9

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE¹. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Services et équipements

Les offres La Carte FAÏDA 6 & FAÏDA 6 SMS sont des offres prépayées réservées à toute personne physique majeure, agissant en qualité de consommateur au sens du Code de la consommation, domiciliée à **Mayotte**. Elles incluent les services suivants :

- 2€ de crédit de communication offert à l'activation de la ligne valable 1 mois.
- Appels illimités vers les fixes et mobiles Réunion, Mayotte, métropole 24H/24 dès 6€ au compteur (FAÏDA 6).
- SMS illimités vers les mobiles Réunion, Mayotte, métropole 24H/24 dès 6€ au compteur (FAÏDA 6 SMS).

Des options sont disponibles :

OPTIONS VOIX	DUREE DE VALIDITE	SERVICES
Appels, SMS illimités* & 5 Go	Pendant 5 jours	Accès aux appels et SMS illimités 24H/24 depuis et vers tous les mobiles Mayotte, La Réunion, et Métropole, et accès à Internet 24H/24 depuis Mayotte (5 Go).
Appels illimités*	Pendant 7 jours	Accès aux appels 24H/24 depuis et vers tous les mobiles Mayotte, La Réunion, et Métropole.
Appels illimités*	Pendant 3 jours	Accès aux appels 24H/24 depuis et vers tous les mobiles Mayotte, La Réunion, et Métropole.
1h d'appel	Pendant 1 jour	Accès à 1h d'appel depuis Mayotte et vers Mayotte, Réunion et Métropole.
OPTIONS SMS	DUREE DE VALIDITE	SERVICES
SMS illimités*	Pendant 5 jours	Accès aux SMS illimités 24H/24 depuis et vers tous les mobiles Mayotte, La Réunion, et Métropole.
OPTIONS INTERNET	DUREE DE VALIDITE	SERVICES
Internet 5 Go 24h/24	Pendant 5 jours	Accès à Internet 24H/24 depuis Mayotte (5 Go).
Internet 1 Go 24h/24	Pendant 1 jour	Accès à Internet 24H/24 depuis Mayotte (1 Go).

- **Appels (y compris illimités)** : hors numéros surtaxés, numéros Satellite, numéros internationaux et roaming international.
- **SMS/MMS** : hors SMS/MMS surtaxés, vers Satellite et émis via automates ou par un dispositif automatique d'envoi.

* Toute consommation en appels/SMS est réalisée dans la limite d'une utilisation non abusive et/ou frauduleuse. Sont considérées comme abusives les communications quelle que soit leur nature (voix, SMS) émises vers plus de 150 correspondants différents au cours d'un cycle de facturation et, de 3h de communications continues pour un appel.

Débits du service internet et voies de recours**Débits de service internet**

Sous réserve de disposer d'un mobile compatible et d'être en zone de couverture (carte disponible sur le site sfr.yt).

Technologies (accessibles dans les villes déployées)	« Débit maximal estimé de téléchargement descendant »	« Débit maximal estimé de téléchargement ascendant »
4G Max	Jusqu'à 783 Mbits/s	Jusqu'à 131 Mbits/s
4G+	Jusqu'à 343 Mbits/s	Jusqu'à 131 Mbits/s
4G	Jusqu'à 196 Mbits/s	Jusqu'à 75 Mbits/s
3G+	Jusqu'à 42 Mbits/s	Jusqu'à 5,8 Mbits/s
3G	Jusqu'à 14,4 Mbits/s	Jusqu'à 2 Mbits/s

¹ Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36).

Voies de recours

- **Le Service Clients** est disponible par téléphone au  (appel et service gratuit) ou à l'adresse suivante : SFR Service Client Mayotte - 21 Rue Pierre Aubert - CS 62001 - 97743 St Denis Cedex 9,
- **Le Service Consommateurs** : SFR Service Consommateurs Mayotte - 21 Rue Pierre Aubert - CS 62001 - 97743 St Denis Cedex 9,
- **Le Médiateur des Communications Electroniques** sur le site www.mediation-telecom.org en remplissant le formulaire,

Prix

- **Prix de la puce (Carte SIM) : 2€**
- **Tarifs des communications prépayées à Mayotte :**

	FAÏDA 6	FAÏDA 6 SMS
Appels vers les fixes et mobiles Mayotte, Métropole, Europe** & DOM	0,19€/min	
Appels vers fixes et mobiles Madagascar	0,49€/min	
Appels vers les fixes et mobiles Comores	0,39€/min	
SMS vers les mobiles Réunion, Mayotte, Métropole, Europe & DOM	0,06€/sms	
MMS vers Réunion, SFR Métropole, SFR Mayotte & Only Mayotte	0,15€/MMS Texte 0,45€/MMS Multimédia	
Mode de décompte des communications	par tranche de 30 secondes au-delà de la 1ère minute indivisible	

** Europe : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France métropolitaine, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

- **Tarifs des options disponibles :**

OPTIONS	PRIX (à déduire du crédit de communication)
Appels, SMS illimités & 5 Go	12€
Appels illimités (7 jours)	10€
Appels illimités (3 jours)	5€
1h d'appels	1€
SMS illimités	5€
Internet 5 Go 24h/24	5€
Internet 1 Go 24h24	1€

- **Tarifs des recharges.**

Prix de vente et crédit inclus	Validité en émission	Validité en réception	Bonus
3€	7 jours	6 mois	-
5€	15 jours	6 mois	-
10€	1 mois	6 mois	-
20€	2 mois	6 mois	-
40€	2 mois	6 mois	5€ offerts
80€	6 mois	12 mois	10€ offerts

Vous avez la possibilité de recharger le montant de votre choix dès 1€ via les bornes en Espaces SFR ou dans les Doukas partenaires.

- Le crédit (en €) rechargé est valable pour appeler et envoyer des SMS/MMS.
- En cas de plusieurs rechargements successifs, la date de validité la plus avantageuse s'applique, entre la date de validité d'origine et la nouvelle date de validité de la dernière recharge utilisée.
- Vos crédits rechargés (hors crédit bonus) ne sont pas supprimés lorsqu'ils arrivent en fin de validité et se reportent au rechargement suivant.

Détails des autres tarifs disponibles dans la Fiche d'Information Standardisée (FIS) et le Guide Des Tarifs (GDT) sur sfr.yt rubrique « Tarifs et conditions ».

Durée, renouvellement et résiliation

Durée d'engagement et renouvellement :

Les offres prépayées FAÏDA sont disponibles sans durée minimale d'engagement.


La carte SIM est activée après insertion dans le terminal du client et émission d'un appel ou d'un SMS. La carte SIM doit être activée dans un délai maximum de 12 mois après son acquisition. Toute carte achetée mais non activée après cette période de 12 mois sera automatiquement désactivée et ne pourra plus accéder au réseau SFR.

Résiliation

La carte SIM demeure active à la condition que le client recharge son compte prépayé et reçoit ou émet des appels. Si pendant une période de 6 mois, aucun rechargement ou aucun acte en émission ou réception n'est effectué, la carte SIM du client est résiliée.

Caractéristiques à l'attention des utilisateurs finaux handicapés

SFR, en partenariat avec HandiCapZero propose un dispositif adapté permettant de recevoir gratuitement les informations suivantes en braille ou en caractère agrandis :

- Votre facture, en appelant votre Service Client SFR au  (appel et service gratuit) qui transmettra la demande à son partenaire afin qu'elle soit adressée au client dans le format souhaité ;
- Les guides et conditions générales des offres fixe, internet et mobile, en les commandant via le site web <https://www.handicapzero.org/telephonie/sfr-reunion> ou en appelant le partenaire de SFR au 0800 39 39 51 (service et appel gratuit. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 heure Métropole.)

SFR, en partenariat avec RogerVoice, permet également de passer des appels téléphoniques traduits adaptés à votre handicap et de bénéficier, avec l'application mobile RogerVoice, d'une heure de communication par mois offerte. Le service est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (heure Métropole et hors jours fériés).

Plus d'informations sur le site <https://www.sfr.yt/handicap>

Autres informations utiles

- Les CGV, le Récapitulatif Contractuel et la Fiche d'Information Standardisée (FIS) forment le contrat de services.
- Il est précisé que pour les micro-entreprises, les petites entreprises ou les organismes à but non lucratif, seuls les articles cités au L.224-26-2 du Code de la consommation sont applicables.